

2022-58



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

| | |
|--|--|
| <p>Nombre de membres : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19</p> | <p>L'an deux mil vingt-deux, le 20 mai à 18 heures 45. Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire. <u>Date de la convocation</u> : 16/05/2022 <u>Présents</u> : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS, Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Sébastien GAGNE <u>Excusés</u> Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Danièle VALLERY Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES</p> |
|--|--|

OBJET : ETUDE DE FAISABILITE SOLUTION BOIS ENERGIE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du pôle santé dans le bâtiment abritant la mairie. Dans ce cadre, il convient de définir concrètement si une solution bois énergie pourrait être retenue, et investiguer tous les aspects technique, économique et juridique. Cette solution pourrait s'appliquer au Centre Socio Culturel, qui doit faire l'objet d'un réaménagement futur. Une consultation a été lancée auprès de trois prestataires pour réaliser l'étude de faisabilité d'une solution bois énergie. Cette étude doit être réalisée selon le cahier des charges de l'ADEME.

Par ailleurs, dans le cadre de l'action d'animation financée par la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la région AuRA, cette étude sera prise en charge à hauteur de 80%. Après présentation des trois devis, Monsieur le Maire propose de confier l'étude au prestataire le moins disant économiquement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- CHOISI le bureau d'études AVP Ingénierie, sis Maison forte de Farnier 43700 BRIVES CHARENSAC pour réaliser l'étude de faisabilité visée ci-avant, pour un montant de 4128.00 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire
Franck PAILLON

